

# En savoir + sur l'AP-HP

# Qui sommes-nous?

## Un centre hospitalier universitaire (CHU)



**Nous soignons** toutes les personnes malades qui se présentent dans nos hôpitaux et nous assurons un service public de santé 24 h/24.

**Nous faisons de la recherche** pour améliorer en permanence les soins et mettre au point de nouveaux traitements. Nous avons créé une fondation hospitalière pour la recherche.

**Nous formons** des médecins, des sages-femmes, des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie, des dentistes, des cadres de santé, des infirmiers, des aides-soignants, des manipulateurs radio, des techniciens de laboratoire, des masseurs-kinésithérapeutes, des puéricultrices, des personnels de rééducation, des assistants de service social, des personnels ouvriers et administratifs, etc.

Nous formons aussi des patients, à travers toutes nos actions d'éducation thérapeutique.

# Pourquoi sommes-nous un CHU à dimension européenne mondialement reconnu?

Nos 39 hôpitaux accueillent chaque année 7 millions de personnes malades : en consultation, en urgence, lors d'hospitalisations programmées ou en hospitalisation à domicile.

Nous sommes le premier employeur d'Île-de-France : 95 000 personnes travaillent dans nos équipes.

En France, un médecin sur 5 est formé dans les 7 facultés de médecine associées à nos hôpitaux.

Nous prenons en charge les personnes malades à tous les âges de la vie.

Près de 40 000 enfants naissent chaque année dans nos 13 maternités. Vous pouvez y bénéficier de l'expertise de nos centres de procréation médicalement assistée, et également de l'un des 4 centres français de diagnostic préimplantatoire<sup>(1)</sup>.

Nous prenons soin des personnes âgées. Plusieurs de nos établissements sont spécialisés dans les soins pour les personnes les plus âgées, et prennent en charge toutes les pathologies qui peuvent augmenter avec l'âge, y compris

le cancer. Certains de nos hôpitaux sont spécialisés dans les soins de suite, de réadaptation et de long séjour.

En France, la moitié de la recherche clinique s'effectue dans nos hôpitaux.

Nous prenons aussi en charge de nombreuses maladies rares, c'est-à-dire qui ne touchent que quelques centaines ou quelques milliers de personnes malades et qui nécessitent des centres très spécialisés. En France, la moitié des centres de référence pour ces maladies sont situés à l'AP-HP.

Les quatre SAMU-Centre 15 des départements de Paris et de la petite couronne Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93) et Val-de-Marne (94) sont situés dans des hôpitaux de l'AP-HP. Ils ont reçu près de 2 millions d'appels en 2014. 8 services mobiles d'urgence et de réanimation - SMUR - adultes et 4 SMUR pédiatriques, disposant d'ambulances de réanimation, sont répartis dans 10 hôpitaux de l'AP-HP et assurent 43 000 interventions par an.

*(1) Le diagnostic préimplantatoire (DPI) est proposé aux couples qui peuvent transmettre à leur enfant une maladie génétique grave. Cette technique permet de réaliser un diagnostic génétique sur un embryon - obtenu par fécondation in vitro - avant qu'il ne soit porté par la maman.*

Nous soignons toutes les personnes malades indépendamment de leurs revenus : l'accès aux meilleurs soins dans nos établissements ne dépend pas de votre situation sociale ou financière. Que vous bénéficiiez de l'assurance maladie, de la couverture maladie universelle (CMU) ou de l'aide médicale d'État (AME), nous vous soignons de la même manière :

**c'est pour nous, à la fois, un devoir et une fierté.**

Ouverts 24 h/24, nous recevons plus d'un million de personnes malades par an dans nos 25 services d'urgences.

Nous assurons des missions essentielles de dépistage et de prévention.

**En quoi sommes-nous un service public de santé?**

*Des permanences d'accès aux soins sont installées dans plusieurs de nos hôpitaux afin de faciliter l'accès des personnes démunies aux soins hospitaliers et de les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.*



# Qu'est-ce que cela vous apporte d'être soigné dans un hôpital universitaire?

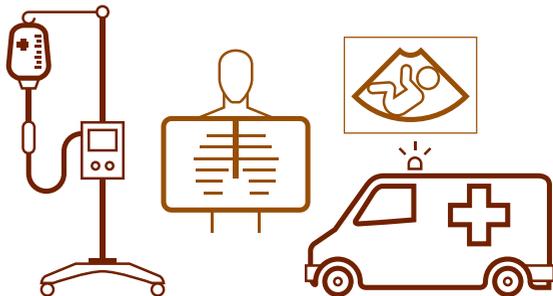
Cela augmente vos chances d'avoir accès aux traitements innovants.

Toutes les spécialités médicales et chirurgicales sont représentées et vous êtes pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qui a l'habitude de traiter les cas les plus complexes.

Nous dispensons des soins, y compris pour des maladies rares mal prises en charge, ou des traitements extrêmement coûteux, comme les greffes ou les soins aux grands brûlés.

Dans un hôpital universitaire, vous bénéficiez des avancées de la recherche et vous la faites progresser. Vous avez la possibilité de participer à un essai clinique ou à un essai thérapeutique, mais seulement avec votre accord explicite. L'essai auquel vous participez est placé sous le contrôle d'un comité d'éthique et vous signez un consentement. Vous contribuez à la formation des futurs médecins. À ce titre votre accord sera toujours sollicité pour toute participation des étudiants en médecine à vos soins ou votre suivi.

# Combien ça coûte et qui paie ?



## Quelques ordres de grandeur

- Un accouchement simple : **2 423 €**
- Une prothèse de hanche sans complication : **4 868 €**
- Une greffe de foie : **jusqu'à 88 246 €** en incluant les médicaments et le séjour en réanimation
- Une appendicite chez l'enfant : **1 930 €**
- Une opération de la cataracte en ambulatoire : **1 275 €**
- Une résection de prostate sans complication : **2 496 €**
- Un pontage coronaire avec ou sans pose de stent : **de 10 154 € à 19 981 €**
- Une séance de chimiothérapie : **411 €**
- Une année de prise en charge du cancer du sein : **8 150 €**

## Le prix de quelques examens

*Tarifs assurance maladie 2015*

- Une biopsie du sein avec technique complexe : **512 €**
- Un passage aux urgences avec trois points de suture : **55 €**
- Une échographie cardiaque : **de 97 € à 168 €**
- Une radiographie simple du bras ou de la jambe : **20 €**
- Une consultation avec un spécialiste : **23 €**

La plus grande partie de notre budget provient de notre activité de soins car, pour chaque consultation ou séjour, en fonction de la maladie et des actes pratiqués, l'assurance maladie nous verse un forfait. Autrement dit, vous participez au financement des soins que vous recevez à travers vos cotisations sociales et vos impôts.

En outre, pour financer la permanence des soins que nous assurons 24 h/24 et 7 j/7, et pour nos différentes activités de recherche, nous recevons une dotation annuelle.

# Que faut-il payer en sortant de l'hôpital?

L'hôpital public n'est pas gratuit.

**Si vous êtes assuré social,** la Sécurité sociale prend en charge partiellement les frais médicaux (consultation, hospitalisation ou urgence). Une partie des frais, dénommée « ticket modérateur » (20 % des frais d'hospitalisation), et un « forfait journalier » de 18 € pour l'hébergement restent à votre charge ou sont réglés par votre mutuelle, si vous en avez une.

**Sachez que certaines catégories de patients** sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale : par exemple, le suivi de la grossesse à partir du 6<sup>e</sup> mois et les séjours maternité, les affections de longue durée (ALD). Certains actes le sont également : notamment les suites d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les vaccinations obligatoires, l'assistance médicale à la procréation.

**Si vous n'avez aucune assurance sociale** – ni assurance maladie, ni CMU, ni AME –, nous vous aiderons à faire valoir vos droits. À défaut, vous devrez régler la totalité des soins (frais d'hospitalisation) et de l'hébergement (forfait journalier).

**Si vous n'êtes pas en mesure de payer** et si vos soins sont jugés urgents, nous entreprendrons les démarches requises pour la prise en charge de vos frais.

# Comment fonctionne l'activité libérale à l'hôpital public?

Certaines catégories de médecins ont le droit d'exercer une activité libérale à l'hôpital. Ils peuvent demander des honoraires supplémentaires. Dans nos hôpitaux, 6,3 % des médecins qui pourraient avoir une activité libérale utilisent ce droit, qui est strictement encadré par la loi.

- Les tarifs doivent être fixés avec « tact et mesure », conformément au code de déontologie des médecins ; ils doivent être affichés et communiqués avant accord du patient.
- Les délais de rendez-vous, en consultation privée ou publique, doivent être les mêmes pour tous les malades, adaptés à l'urgence et à la gravité.

Si ces règles ne vous semblent pas respectées, vous pouvez le signaler à la direction de l'hôpital concerné.

# Quelques progrès médicaux majeurs accomplis par les équipes de l'AP-HP

**1958 Découverte du système HLA,** clé de l'immunité des tissus, source de multiples progrès tels que les greffes d'organes.

*Pr. Jean Dausset*

**1960 Première greffe rénale** avec donneur non apparenté.

*Pr. René Küss,*

*Pr. Marcel Legrain*

**1965 Première guérison d'une leucémie** par exsanguino-transfusion: le sang d'un petit garçon de 6 ans est remplacé par celui de donneurs sains.

*Pr. Jean Bernard*

**1974 Mise au point des implants cochléaires,** appareils permettant de traiter les surdités profondes de l'adulte et de l'enfant.

*Pr. Jean Louis Chouard,*

*Pr. Patrick Mac Leod,*

*Pr. Bernard Meyer*

**1982 Amandine, premier « bébé éprouvette »** de nationalité française.

*Pr. René Frydman,*

*Pr. Jacques Testart,*

*Pr. Émile Papiernik*

**1983-1985 Contribution à la découverte du virus du sida.**

*Pr. Willy Rosenbaum,*

*Pr. Françoise Brun-Vézinet*

**1990 Division d'un foie en deux pour greffer deux adultes.**

*Pr. Henri Bismuth*

**1990 Triple transplantation, cœur, poumon et foie.**

*Pr. Alain Carpentier,*

*Pr. Jean-Pierre Couetil,*

*Pr. Didier Houssin*

**1993 Greffe de cellules souches hématopoïétiques** issues du sang d'un cordon ombilical pour un enfant souffrant d'une aplasie médullaire constitutionnelle.

*Pr. Éliane Gluckman*

**2000 Thérapie génique pour les enfants bulles.**

*Pr. Alain Fischer,*

*Pr. Marina Cavazzana-Calvo*

**2000 Mise en évidence de différentes sortes de morts cellulaires programmées** dans le cerveau humain et application au traitement des maladies dégénératives.

*Pr. Yves Agid*

**2010 Première greffe totale de la face et des paupières.**

*Pr. Laurent Lantieri*

**2011 Greffe d'une bronche artificielle** chez un patient de 78 ans atteint de cancer.

*Pr. Emmanuel Martinod*

**2013 Implantation du premier cœur artificiel**

bioprothétique Carmat.

*Pr. Alain Carpentier,*

*Pr. Christian Latrémouille.*

**2014 Première greffe de cellules cardiaques dérivées de cellules souches embryonnaires humaines.**

*Pr. Philippe Menasché,*

*Pr. Jérôme Larghero*

**20%**

Achat de médicaments et de dispositifs médicaux, examens biologiques, transports, sanitaires, etc.

**10%**

Dépenses hôtelières et logistiques : les repas, la blanchisserie, etc.

**10%**

Amortissement de nos investissements, charges exceptionnelles, etc.

## Comment utilisons-nous notre budget?

### LE BUDGET DE L'AP-HP EN 2014 : PLUS DE 7,2 MILLIARDS D'EUROS

Nous consacrons chaque année un peu plus de **100 millions d'euros** à l'achat de nouveaux équipements.  
*Pour vous donner un ordre de grandeur, un appareil d'IRM coûte en moyenne 1,5 M€ et un scanner 900 000 €.*

Plus de **210 métiers** sont exercés à l'AP-HP.

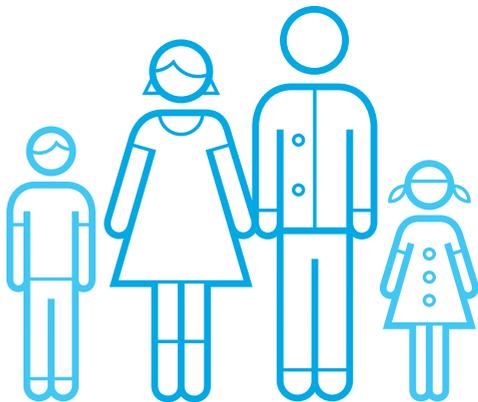
Chaque jour, la blanchisserie de l'AP-HP traite **55 tonnes de linge**.

Chaque année, **14,3 millions** de repas sont servis aux patients dans nos hôpitaux.

**60%**

Rémunération de tous les personnels

# En quoi être patient, c'est aussi être acteur?



**Les patients sont la raison d'être de nos hôpitaux.** Leurs représentants siègent dans les instances de chaque hôpital et participent à toutes les commissions où sont débattues les questions essentielles que peuvent se poser les malades.

Pour participer à cette démocratie sanitaire, renseignez-vous auprès de l'hôpital le plus proche de chez vous ou des associations agréées.

**Vous pouvez aussi améliorer la qualité de vie à l'hôpital en participant aux actions** des nombreuses associations qui interviennent aux côtés des malades et de leurs proches. Leur travail est fondamental, et nous les en remercions.

Les informations concernant votre santé vous appartient. **Vous avez le droit d'accéder à votre dossier médical et d'en obtenir une copie.** Si vous rencontrez des difficultés, adressez-vous à la direction de l'hôpital concerné.

**Vous êtes aussi le premier acteur de votre traitement :** pour la qualité des soins, n'hésitez pas à donner votre avis sur les traitements proposés et à poser toutes vos questions à nos équipes soignantes, elles sont là pour cela.

# En quoi allons-nous, demain, nous améliorer ?

Parfois, il n'est pas possible de vous proposer un rendez-vous dans les délais que vous souhaitez. Pour une suspicion de cancer, nous avons pris l'engagement, d'ici 2016, de vous proposer un rendez-vous dans les 7 jours.

Quand vous téléphonez pour réserver une place en maternité, si celle-ci est complète à la date de votre accouchement, le bureau central des inscriptions en maternité vous contactera dans un délai de 48 h pour vous proposer une place dans une autre maternité de l'AP-HP.

Dans nos services d'urgences, nous nous sommes engagés à réduire de moitié le temps d'attente d'ici à 2019 et à transformer vos conditions d'accueil et de prise en charge.

Rendre l'accompagnement par un proche ou un bénévole plus facile est une des 40 mesures concrètes mises en œuvre. Une soixantaine de jeunes volontaires en Service Civique sont déjà présents dans les salles d'attente depuis début 2015.

Entrer à l'hôpital le matin pour une intervention chirurgicale et en ressortir le jour même apporte de nombreux bénéfices pour vous, patients, comme pour les professionnels. S'inscrivant pleinement dans le développement de la chirurgie ambulatoire, l'AP-HP s'est fixée

l'objectif de réaliser 45% de ses interventions chirurgicales en ambulatoire d'ici la fin 2019. Depuis 2014, trois nouvelles unités de chirurgie ambulatoire ont été ouvertes à Necker-Enfants malades, Armand-Trousseau et Bichat ; l'unité d'Henri-Mondor a été agrandie et une nouvelle salle d'opération a été construite à Robert-Debré.

Dans certains de nos hôpitaux coexistent des constructions récentes, et des services situés dans des bâtiments très anciens et parfois même vétustes. Nous les rénovons progressivement en leur consacrant chaque année des moyens financiers importants.

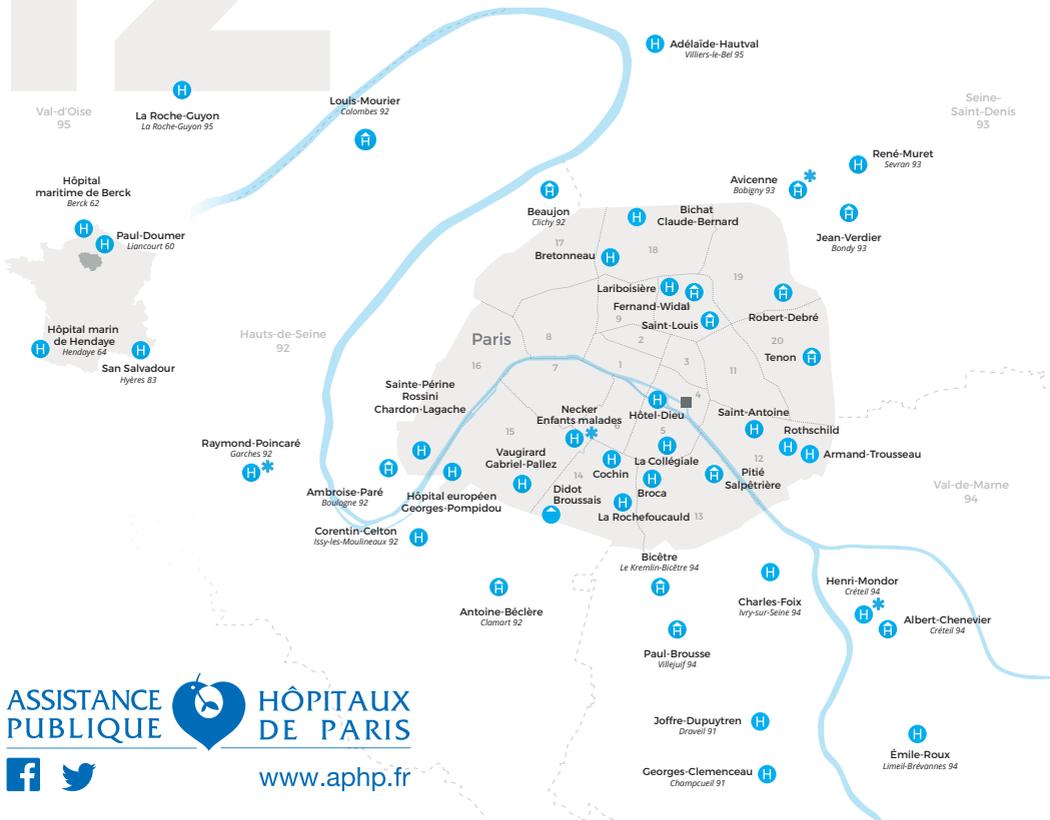
À la sortie de l'hôpital, pour faciliter votre prise en charge en ville, nous nous engageons à ce que vous ayez très rapidement votre compte-rendu d'hospitalisation.

Si vous avez une réclamation à formuler, plusieurs interlocuteurs sont à votre écoute : le médecin responsable du service ou le cadre de santé, le chargé des relations avec les usagers ou le représentant des usagers. Ces personnes peuvent, si nécessaire, vous proposer une rencontre avec un médiateur de l'hôpital, médecin ou non. Il répondra aux interrogations concernant votre prise en charge.

Le nouveau site internet [www.aphp.fr](http://www.aphp.fr) propose un accès facilité et intuitif à toute l'offre de soins de l'AP-HP. Site de service, il vous permet de payer en ligne vos frais médicaux.

# Où Sommes nous ?

-  Hôpital
-  Unité de l'hospitalisation à domicile (HAD)
-  SAMU de l'AP-HP
-  Siège de l'AP-HP



ASSISTANCE PUBLIQUE  HÔPITAUX DE PARIS



[www.aphp.fr](http://www.aphp.fr)